

(A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, AU JAPON ET EN AUSTRALIE)

Paris, le 22 novembre 2011

Vivendi émet un emprunt obligataire de 1 000 millions d'euros

Vivendi a procédé aujourd'hui à l'émission d'un emprunt obligataire de 1 000 millions d'euros en deux tranches.

La première tranche, d'un montant de 500 millions d'euros et d'une durée de 4 ans, est assortie d'un coupon de 3,875 % et émise à un prix de 99,673 %, offrant ainsi un rendement de 3,965 %.

La deuxième tranche, d'un montant de 500 millions d'euros et d'une durée de 7 ans, est assortie d'un coupon de 4,875 % et émise à un prix de 99,536%, offrant ainsi un rendement de 4,955 %.

Cette opération permettra à Vivendi d'augmenter la durée de sa dette.

A propos de Vivendi

Les plus belles émotions du numérique

Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.

Vivendi rassemble le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un brésilien des télécoms alternatifs (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).

En 2010, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 28,9 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,7 milliards d'euros. Le groupe compte environ 51 300 collaborateurs.

www.vivendi.com

Avertissement Important

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.